



Un bilan positif mais qui met en lumière des lacunes

La députée Corine Bolay-Mercier a soutenu la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Le rapport d'information que propose le Conseil d'État fait suite au postulat 14.109 qui demandait un rapport d'information détaillé sur la rénovation du cycle 3 au terme de la phase de mise en place de trois ans.

La rénovation du cycle, votée en 2014, constitue une transformation complète et profonde de l'organisation du système scolaire neuchâtelois. Ce rapport du Conseil d'État fournit donc une sorte de bilan des premières années de la réforme, bilan qui s'appuie sur l'analyse de l'IRD qui a procédé à une analyse externe.

Selon l'IRD (Institut de recherche et de documentation pédagogique), les bénéfices de la rénovation sont nombreux, mais les points à améliorer également ! Je relèverai ici quelques points qui ont nourri les discussions du groupe socialiste.

Notre groupe est satisfait de constater que ce nouveau système a rempli un objectif cardinal de la rénovation : mieux valoriser le profil des élèves, à l'aide notamment de niveaux dans les différentes branches et de la perméabilité du système, perméabilité qui permet à un élève en cours d'année de changer de niveau. Autre point que le groupe socialiste relève : l'hétérogénéité sociale dans les classes est plus grande ; ce qui, selon les directions, améliore le climat scolaire et insuffle une dynamique positive dans de nombreux cercles scolaires. Notre groupe relève encore les autres points positifs, comme le bilan positif des élèves quant aux options professionnelles, l'amélioration de la collaboration entre enseignants et le fléchissement de l'augmentation des élèves en Terminale.

Si des ajustements ont déjà été apportés (suivi des élèves par les titulaires et co-titulaires, suppression des épreuves cantonales, extension des chefs de fils, etc.), d'autres points restent à améliorer voire à imaginer différemment. Le groupe socialiste retient les suivants, sachant que pour les professionnels du terrain, il importe de trouver des réponses rapidement, construites en tenant compte de leurs réalités. Je tiens d'ailleurs ici à remercier les enseignant-e-s pour leur engagement continu et soutenu.

Notre groupe reste préoccupé par le suivi des élèves en difficulté, puisque les mesures mises en place par le Département sont aujourd'hui évaluées de manière variable par les enseignants. Le rapport précise également que les centres scolaires ont développé localement des solutions. Notre groupe se questionne ainsi sur l'égalité des chances des élèves, sachant que certains centres développent des solutions et d'autres non. Il est nécessaire que le Département travaille avec tous les centres pour développer des pistes similaires dans tous les centres scolaires du canton et qu'il débloque, si nécessaire, le financement nécessaire pour soutenir les élèves en difficulté.

La question de la pédagogie et des évaluations dans les classes hétérogènes reste également une préoccupation souvent relayée par les professionnels du terrain et notre groupe estime que c'est une priorité pour de nombreux enseignants. Nous espérons ainsi que le délai pour former les enseignant-e-s à la différenciation et à l'évaluation des apprentissages soit raccourci.

La question du seuil d'admission avec un 3^e critère à la fin de la 8^e année reste encore à définir et c'est la raison pour laquelle notre groupe s'opposera au classement du postulat 17.124 qui propose de se pencher sur la problématique de la prépondérance de l'avis des parents.

Les enseignant-e-s pensent qu'il y a beaucoup de changements depuis 2013 et notre groupe partage ce constat. La communication est donc primordiale et notre groupe estime que les services peuvent faire mieux, communiquer de manière différente et plus régulière.

De l'avis du groupe socialiste, deux points sont absents du présent rapport : le numérique et l'accès aux formations du post-obligatoire ; ce qui, il est vrai, ne ressortait pas clairement de la demande du postulat à la base de ce rapport d'information. Notre groupe attend avec impatience le rapport sur l'éducation numérique, rapport qui a été mis en consultation l'année dernière.

Le deuxième point, l'accès au post-obligatoire, sera traité dans le rapport d'information qui répondra au postulat déposé par la commission éducation 19.185 ; postulat que notre groupe accepte et qui demande un rapport d'information détaillé sur les effets de la rénovation du cycle 3, lorsque trois cohortes d'élèves auront quitté la scolarité obligatoire. Par contre, le groupe socialiste s'opposera à l'amendement du groupe Vert libéral-PDC qui demande une comparaison avec les autres cantons romands, car nous ne comprenons pas le bien-fondé de cette demande, puisque de nombreux cantons n'ont pas entrepris de rénovations.

Enfin, notre groupe acceptera le classement du postulat de la commission Harnos-Filières 14.109, du 30 juin 2014.

En conclusion, le groupe socialiste espère que cette réforme pourra faire sienne la devise « Tout changement est difficile au début, compliqué au milieu et magnifique à la fin ».

Je vous remercie de votre attention. »

Le postulat 14.109 est classé sans opposition.

Le classement du postulat 17.124 est refusé par 92 voix contre 14 oui et 4 abstentions.

Le postulat 19.185 est accepté sans opposition.